

Pour réserver en ligne les temps d'accueil de loisirs de votre enfant : munissez-vous de l'**identifiant** transmis par la DASEJS (clé d'activation envoyée par mail sur demande education@saint-leu-la-foret.fr). Connectez-vous ensuite sur le site de la ville www.saint-leu-la-foret.fr puis accédez à votre Espace Citoyens.

PROCÉDURE DE RÉSERVATION :

- 1- Dans l'onglet « MA FAMILLE » : **sélectionner Effectuer/annuler** une réservation et **sélectionner l'activité** choisie.
- 2- Dans le calendrier, **cocher les journées** de présences souhaitées.
- 3- **Cliquer** sur « aller à l'étape 2 » et **valider** votre demande
- 4- Procéder à la vérification de toutes vos réservations dans l'agenda disponible sur la page dédiée de votre enfant.

⚠ En l'absence d'inscription de l'enfant, une tarification majorée de 50% sera appliquée s'il est présent.

⚠ Toute absence non justifiée sous 48h sera facturée, et majorée de 50% pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

DELAIS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION :

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES*	Délais pour les réservations et / ou d'annulation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pause méridienne de 11h30 à 13h30 ▪ Accueil du soir maternel de 16h30 à 19h10 ▪ Études surveillées de 16h30 à 18h00 ▪ Accueil du soir élémentaire de 18h00 à 19h10 ▪ Accueil de loisirs mercredi de 07h15 à 19h10 	<p>J – 5 calendaires</p> <p>Exemple : la réservation du mercredi devra être effectuée au plus tard le jeudi soir de la semaine précédente</p>

* l'accueil du matin est en libre accès sans réservation préalable

VACANCES SCOLAIRES*	Vous devez effectuer vos réservations et vos annulations :
TOUSSAINT Du lundi 20 octobre au dimanche 02 novembre 2025	Du lundi 08 au vendredi 26 septembre 2025
NOËL Du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 04 janvier 2026	Du lundi 10 au vendredi 28 novembre 2025
HIVER Du lundi 23 février au dimanche 08 mars 2026	Du lundi 12 au vendredi 30 janvier 2026
PRINTEMPS Du lundi 20 avril au dimanche 03 mai 2026	Du lundi 09 au vendredi 27 mars 2026
ÉTÉ (Juillet et Août) Du lundi 06 juillet au lundi 31 août 2026	Du lundi 04 au vendredi 22 mai 2026

* Toute demande de réservation après la date butoir sera mise en liste d'attente, étudiée individuellement et fera l'objet de la transmission d'un courrier ou d'un e-mail accompagné de pièces justificatives.

Les absences justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à une annulation de facturation sous réserve qu'il soit produit en mairie dans les 48 heures consécutives à l'absence. L'annulation de facturation pour les absences pour tout autre motif sera étudiée individuellement sous réserve de la transmission d'un courrier motivé accompagné de pièces justificatives dans le délai précité.

En l'absence de justificatif, si la famille respecte un délai de prévenance fixé à la veille du jour concerné (ou au dernier jour ouvré) sur les horaires d'ouverture de la DASEJS, l'activité fera l'objet d'une facturation simple.

⚠ Les accueils de loisirs fermeront leurs portes à 13h30 les 24 et 31 décembre 2025 et seront fermés le vendredi 26 décembre 2025, et le vendredi 15 mai 2026.